Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300759-20250430-DEC-2025-65-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 15/05/2025

Bruges

Le 30 avril 2025
DEC-2025-65
PTO / Centre commande publique / CC

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n°2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n°2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1er février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8ème Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

CONSIDERANT le besoin de la Ville de Bruges de conclure un contrat de mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS) relatif à l'opération de travaux de réhabilitation et extension à haute performance environnementale de l'espace Daugère ;

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) en vue de l'attribution d'un marché de mission SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension à haute performance environnementale de l'espace Daugère.
Le DCE a été transmis à 4 entreprises en date du 31/03/2025.

CONSIDERANT que 3 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 11/04/2025 à 12h00),

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché avec l'entreprise Bureau Alpes Contrôles, candidat individuel, domiciliée 4 rue Théodore Blanc – 33520 BRUGES, à compter de la notification du contrat, pour une durée prévisionnelle d'exécution des prestations de 24 mois.
- **De payer** à réception de factures, un montant global et forfaitaire de 13 400,00€ H.T. soit 16 080,00 € TTC (T.V.A 20%)

Bruges

Les dépenses sont inscrites sur les budgets de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr